

**DATES IMPORTANTES SUIVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION COLLECTIVE ET DU RÈGLEMENT DES PLAINTES DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

<b>DATES DES AJUSTEMENTS DES TAUX ET ÉCHELLES DE SALAIRE, DES PRIMES ET SUPPLÉMENTS ET DATES DE VERSEMENT DES DIFFÉRENTS MONTANTS</b>		
<b>Dates importantes</b>	<b>Mesures</b>	<b>Montants</b>
<b>7 novembre 2021</b>	Date d'entrée en vigueur de la convention collective	
<b>Dans les 30 jours suivant la signature de la convention collective</b>	Rémunération additionnelle pour le service effectué pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020	Entre 0.33\$ et 0.66\$, selon le Rangement, pour chaque heure rémunérée entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020 <sup>1</sup>
<b>Dans les 45 jours suivant la signature de la convention collective</b>	Ajustement du salaire, des primes, et des suppléments prévus à la convention collective selon les paramètres d'augmentation salariale négociés	
<b>Paie suivant le 45<sup>e</sup> jour de la signature de la convention collective</b>	Augmentation de la contribution de l'employeur au régime de base d'assurance maladie	La contribution de l'employeur est triplée
<b>Paie précédente le 15 janvier 2022</b>	Versement de la rémunération additionnelle pour le service effectué pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021	0.33\$ pour chaque heure rémunérée entre le 1 <sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021
<b>Dans les 90 jours suivant la signature de la convention collective</b>	Versement des montants dus (salaire, temps supplémentaire, primes etc.) suite aux paramètres d'augmentation salariale	

<sup>1</sup> Sont aussi considérées les heures rémunérées pour lesquelles la personne salariée reçoit des prestations d'assurance-salaire, de congé de maternité, de paternité ou d'adoption, des indemnités prévues aux congés parentaux, de même que celles versées par la CNESST, par l'IVAQ, par la SAAQ et par l'employeur dans le cas d'accidents de travail, s'il y a lieu.

DATES DE RÉTROACTIVITÉ DE CERTAINES MESURES	
Mesures	Date de rétroactivité
Rangement 28 applicable au titre d'emploi d'infirmier praticien spécialisé ou infirmière praticienne spécialisée	25 janvier 2021
Prime en CHSLD	21 juin 2021
Intégration du titre d'emploi de préposé ou préposée (certifié A) aux bénéficiaires (3459) au titre d'emploi de préposé ou préposée aux bénéficiaires (3480)	21 juin 2021
Prime de 3,5 % pour la catégorie du personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires	7 octobre 2021
Bonification de la prime de fin de semaine pour la personne salariée de la catégorie 1 qui détient un poste à temps complet et qui fait tout son service lors de la fin de semaine	24 octobre 2021
Élargissement de la prime pour les ouvriers spécialisés	24 octobre 2021
Élargissement de la prime spécifique de soins critiques et prime spécifique de soins critiques majorée aux unités de soins obstétricaux (mère-enfant)	24 octobre 2021
Prime d'attraction et de rétention temporaire pour la personne salariée de la catégorie 1 détentrice d'un poste à temps complet sur un quart de soir, de nuit ou de rotation	24 octobre 2021
Bonification des primes de chef d'équipe et d'assistant-chef ou assistante-chef d'équipe	24 octobre 2021
Montant forfaitaire versé à la personne salariée de la catégorie 3 œuvrant au service de l'urgence	24 octobre 2021
Prime de supervision de stagiaire	24 octobre 2021
Prime en Centre jeunesse pour la catégorie 2 et la catégorie 4	24 octobre 2021
Prime temporaire pour la personne salariée de la catégorie 4 œuvrant dans certains secteurs des Centres jeunesse	24 octobre 2021
Montant forfaitaire pour la personne salariée professionnelle de la catégorie 4 œuvrant en CHSLD	24 octobre 2021
Prime de 3% pour les secrétaires médicales	4 novembre 2021

**DATES IMPORTANTES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT DES PLAINTES  
DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

Titre d'emploi visé	Ajustement à la hausse du Rangement suite au règlement des plaintes du maintien de l'équité salariale	Date du versement
<b>3215 – Assistant ou assistante technique sénior en pharmacie</b>	Rangement 9 au 31 décembre 2010	Les taux et échelles de salaire seront ajustés au plus tard le 21 novembre 2021.
<b>3588 – Auxiliaire aux services de santé et sociaux</b>	Rangement 8 au 31 décembre 2010 Rangement 9 au 1 <sup>er</sup> avril 2020 (taux unique)	Les montants de rétroactivité découlant des ajustements salariaux doivent être versés au plus tard le 1 <sup>er</sup> décembre 2021, incluant les intérêts au taux légal <sup>2</sup> .
<b>3480 – Préposé ou préposée aux bénéficiaires</b>	Rangement 8 au 20 mars 2016 Rangement 9 au 1 <sup>er</sup> avril 2020 (taux unique)	
<b>3505 – Préposé ou préposée en établissement nordique</b>	Rangement 8 au 20 mars 2016 Rangement 9 au 1 <sup>er</sup> avril 2020 (taux unique)	
<b>3223 – Préposé ou préposée en physiothérapie ou ergothérapie</b>	Rangement 7 au 20 mars 2016	
<b>6335 – Préposé ou préposée à l'entretien ménager (travaux légers)</b>	Rangement 3 au 20 mars 2016	
<b>2101 – Technicien ou technicienne en administration</b>	Rangement 14 au 31 décembre 2010	
<b>1206 – Bibliothécaire</b>	Rangement 21 au 31 décembre 2010 – ajustement depuis le 2 avril 2019 uniquement <sup>3</sup>	

<sup>2</sup> Les délais pourraient être plus longs pour les cas particuliers

<sup>3</sup> Au 31 décembre 2010 il n'y a aucune augmentation considérant que cette catégorie d'emploi était au-dessus de la courbe salariale

DATES IMPORTANTES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT DES PLAINTES DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE		
<b>1204 – Audiologiste-orthophoniste</b>	Rangement 23 au 31 décembre 2010	Les taux et échelles de salaire devraient être déjà ajustés depuis le 27 septembre 2021.  Les montants de rétroactivité découlant des ajustements salariaux doivent être versés au plus tard le 29 janvier 2022 incluant les intérêts au taux légal.
<b>1254 – Audiologiste</b>	Rangement 23 au 31 décembre 2010	
<b>1255 – Orthophoniste</b>	Rangement 23 au 31 décembre 2010	
<b>1219 – Diététiste-nutritionniste</b>	Rangement 22 au 31 décembre 2010	
<b>2242 – Assistant-chef ou assistante-chef du service des archives</b>	Rangement 17 au 31 décembre 2010	
<b>2282 – Archiviste médical ou archiviste médicale (chef d'équipe)</b>	Rangement 17 au 31 décembre 2010	
<b>2261 – Hygiéniste dentaire (T.R) ou technicien-ne en hygiène dentaire</b>	Rangement 16 au 20 mars 2016	